

**COPIE POUR
INFORMATION**

**CERCLE POUR LA DEFENSE DES COMBATTANTS
D'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD**

Secrétariat National : Association Soutien à l'Armée Française (ASAF)
18 rue de Vézelay 75008 PARIS Tél/Fax : 01 42 25 48 43

Fédération Nationale des Anciens d'Outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine - Association Soutien à l'Armée Française - Association des Anciens des Affaires Algériennes (les SAS) - Union Nationale des Parachutistes - Droits des Religieux Anciens Combattants - Promotion "Victoire 1945" - Association "La Koumia" - Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des TOE et d'AFN - Conseil National des Français Musulmans - Union des Blessés de la Face et de la Tête "Gueules Cassées" - Fédération des Sociétés des Anciens de la Légion Etrangère - Union Nationale des Combattants - Souvenir de l'Armée d'Afrique - Union Nationale de l'Arme Blindée Cavalerie Chars - Amicale des Anciens des Services Spéciaux de la Défense Nationale - Fédération Nationale des Associations Parachutistes - Fédération Nationale de l'Artillerie

Paris, 24 octobre 2005

LE DÉLÉGUÉ NATIONAL
Général de CA (CR) Bernard GILLIS

Monsieur Jacques CHIRAC
Président de la République Française

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les conclusions de la réunion du Cercle pour la Défense des Combattants d'AFN (CDCAFN) qui s'est tenue le 21 octobre 2005.

Le CDCAFN se préoccupe du Traité d'amitié franco-algérien puisque la mémoire de l'action française en Algérie est au cœur de ce traité. Le Cercle n'a pas l'intention de polémiquer sur les bienfaits et les méfaits de la colonisation de l'Algérie, jugeant vain, voire déplacé, de refaire l'Histoire de France. En revanche ses membres revendiquent l'honneur d'avoir participé aux combats de la guerre 1954-1962.

A ce titre, leurs observations sont les suivantes :

- les déclarations de l'Ambassadeur de France à Sétif en février 2005, jugeant "inexcusable" la tragédie du 8 mai 1945 à Sétif et à Guelma, ont sonné en Algérie comme une repentance ;
- les déclarations cet été du Président de la République sur le côté "inacceptable" de la répression de 1947 lors des troubles à Madagascar peuvent être interprétées comme une répétition des déclarations à venir sur ce Traité avec l'Algérie ;
- tout porte à croire que ce Traité d'amitié sera accompagné d'une gestuelle symbolique destinée à frapper les esprits, sans réciprocité réelle de la part du Président de la République Algérienne. Les membres du Cercle craignent que sans en prononcer le mot, la France donne à l'imagination populaire algérienne le sentiment d'une demande de pardon..

Dans ce cas, leur honneur et celui des Harkis étant en cause, ils estiment que le Cercle ne devra pas rester muet. Il saisira alors toutes les formations politiques représentées au Parlement pour appeler l'attention des parlementaires sur leur responsabilité dans la ratification du Traité en question, devant l'Histoire et plus prosaïquement devant leurs électeurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma très haute considération.

Bernard GILLIS